Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_103-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ
TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

ECONOMIE

DCC26-103

OBJET : PASS COMMERCE ARTISANAT (PCA) - AIDE FINANCIÈRE AUX ACTEURS ECONOMIQUES

Monsieur Éric PINEAU, 3ème Vice-Président en charge de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, présente le rapport suivant :

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DU PASS COMMERCE ARTISANAT



Roche aux Fées Communauté, dans le cadre de sa compétence Développement Economique/Emploi/Insertion, a contractualisé avec la Région Bretagne le Schéma Régional de Transition Economique et Sociale 2023-2028.
Au sein de celui-ci, sont précisées les modalités d'application du dispositif du PASS COMMERCE ET ARTISANAT (PCA) à compter du 1er juillet 2023 (Délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2024 (DCC24-047) abrogeant la précédente délibération du 4 juillet 2023 - DCC23-079).

Ce dispositif a vocation à soutenir l'attractivité commerciale des centralités et la modernisation des entreprises via notamment :

- Un soutien à la numérisation et à la digitalisation,
- Et des investissements réduisant les impacts environnementaux.

Ce dispositif est cofinancé par Roche aux Fées Communauté et la Région Bretagne.

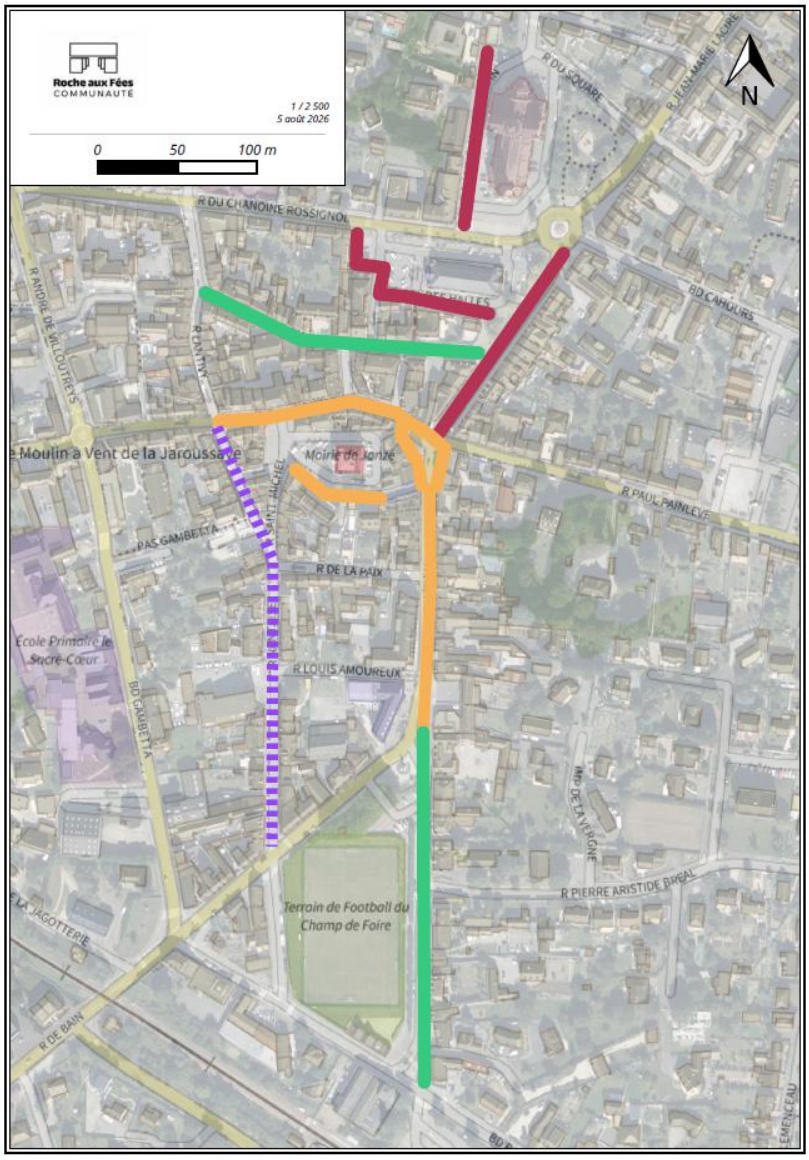
Dans ses modalités d'application, il est possible d'adapter le dispositif à l'initiative de l'EPCI.

2. ELARGISSEMENT DES CRITERES D'ELIGIBILITES



Il est ainsi proposé d'élargir le périmètre défini pour la commune de Janzé (+ de 5000 habitants) du soutien financier sous bannière PCA et d'**y inclure la rue Nantaise**. L'intégration de cette rue permet de mieux **prendre en compte les commerces dans l'hyper centralité dans la continuité des autres rues adjacentes éligibles.** Cette rue fait également du périmètre Architecte des Bâtiments de France.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_103-DE



Rouge : priorité 1
Orange : priorité 2
Vert : priorité 3
Violet pointillé : proposition ajout en priorité 3

Ceci étant exposé,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2024 (DCC24-047),

Il vous est proposé :

- ***D'approuver l'extension à la rue Nantaise sur Janzé des rues éligibles au dispositif « Pass Commerce et Artisanat » sur Janzé ;***
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_103-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via [illegible] septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)*
	Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)*
	Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance,

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance